



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS DE
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 NOVEMBRE 2024
Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

Délibération DC 2024-129

Avenant convention Transport à la demande (TAD) CCPA/Région Occitanie

Date de convocation : 29 octobre 2024	Liste des délibérations affichées le : 8 novembre 2024		
Nombre de conseillers en exercice : 84	Présents : 44 à l'ouverture de la séance		
Absents et dépôts de pouvoirs : 4	Excusés : 27	Autres absents : 9	Votants : 48

Présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Jean Pierre ADROIT (Belcaire), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Georges RAMON (Belvis), Alfred VISMARA (Cailla), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jean Jacques AULOMBARD (Chalabre), Evelyne GARROS (Chalabre), Jacques MAMET (Chalabre), Joseph LLOPIS (Comus), Éric ASTIER (Corbières), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Jacques PETIT (Escouloubre), Christian SOULA (Espéza), Patrick CAZAUD (Espéza), Dominique BRUCHET (Gincla), Yves ANIORT (Granes), Christian ARAGOU (Le Bousquet), Honoré GERVAIS (Le Clat), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Francis SAVY (Mazuby), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Madeleine PUJOL (Puivert), Amandine MORENO (Quillan), Jacques MANDRAU (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Jean POLY (Quillan), Mohammed EL HABCHI (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Jérôme ARTIGUES (Rivel), Hervé CHAPUT (Rodome), Jean-Louis BOUSQUET (Roquefeuil), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Cédric PLICHARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Gnette), Jean-Christophe GAUVRIT (Tréziers), Anthony CHANAUD (Val du Faby) et Georges BENNAVAIL (Val du Faby).

Procurations : Jean-Claude MICHELOU (Axat) à Serge MOUNIÉ (Artigues), Lucien RIVIÉ (Belfort sur Rebenty) à Francis SAVY (Mazuby), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude) à David FERNANDEZ (Campagne sur Aude) et Sylvie BRINGUIER (Val de Lambronne) à Jean Christophe GAUVRIT (Tréziers)

Excusés : Christophe PIQUEMAL (Aunat), Philippe PARRAUD (Axat), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Rose Marie DAROT (Espéza), Julie LE MORVAN (Espéza), Olivier FROMILHAGUE (Espéza), Gaël SAN MARTIN (Espéza), Elvire ANDREWS (Espéza), Didier PARIS (Fontanès de Sault), Patrick EMERY (Galinagues), Lydie MUNIER (Joucou), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Jacques GALY (Lapradelle-Puilaurens), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Alain BONNÉRY (Nébias), Jean-Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Pierre CASTEL (Quillan), Sébastien AMOUROUX (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Julien SADDIER (Sonnac sur l'Hers), Jeanine BOULET (Saint Louis et Parahou), Rose-Marie MANAUD (Saint Martin Lys), Thierry COUTEAU (Sainte Colombe sur l'Hers) et Marc RIVALS (Villefort).

Absents : Claire THÉNARD (Courtauly), François LACROIX (Espezet), Daniel CALVI (Ginoles), Marie-Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Nadia PARACHINI (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Christine BINDER (Quillan) et Serge BACAVE (Saint Benoît).

Secrétaire de séance : David FERNANDEZ

La CCPA est titulaire d'une convention de délégation de compétence d'organisation de services de Transport À la Demande (TAD) sur son territoire intercommunal conclue avec la Région Occitanie.

La CCPA a renouvelé récemment le marché pour la gestion des lignes desservies.

Afin de renforcer l'attractivité de ce service notamment grâce à une communication renforcée au cours des prochains mois et à une meilleure lisibilité de ses lignes, il est proposé les modifications suivantes

par avenant des lignes de transport :

- Secteur Quillan : desserte de Ginoles – mardi matin – semaine impaire (même jour mais ligne différente)
- Secteur Quillan : desserte de Coudons - vendredi matin – direction Lavelanet (en lieu et place de Limoux)
- Secteur Axat : desserte de Marsa et Cailla - mercredi matin – semaine impaire (au lieu du mardi matin - semaine paire)

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des transports,

Vu le décret n°85-891 du 16 Août 1985 relatif aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes,

Vu le décret n°85-1509 du 31 Décembre 1985 relatif au service public à la demande de transports routiers de personnes,

Vu la circulaire d'application n°86-20 du 14 Février 1986,

Vu la délibération de la Commission permanente de la Région Occitanie n°CP/2019-Juill/10.27 en date du 19 juillet 2019 approuvant les modalités de délégation de compétence de la Région Occitanie en faveur du transport à la demande,

Vu la délibération du conseil communautaire du 03 Octobre 2019,

Considérant l'intérêt de dynamiser ce service par une communication actualisée et des lignes de transport plus cohérentes,

Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	43	Suffrages exprimés	47
Retraits avant vote	0	Pour	47
Abstentions	0	Contre	0

- APPROUVE les modifications suivantes sur les lignes de transport du TAD :

- Secteur Quillan : desserte de Ginoles – mardi matin – semaine impaire (même jour mais ligne différente),
- Secteur Quillan : desserte de Coudons - vendredi matin – direction Lavelanet (en lieu et place de Limoux),
- Secteur Axat : desserte de Marsa et Cailla - mercredi matin – semaine impaire (au lieu du mardi matin - semaine paire).

Pour extrait conforme
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 03/12/24
- ❖ et de sa publication le 03/12/24